

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 61 (1910)
Heft: 8-9

Rubrik: Chronique forestière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

est sans doute un peu trop élevé, car on y a fait rentrer les coupes sur pâturages, et, comme nous le disions plus haut, l'étendue des boisés dépasse probablement le chiffre de 1650 ha.

Néanmoins, ce chiffre de 7,6 m³ est bien élevé. Il s'explique par les nombreuses coupes de réalisation, dans de vieilles futaies, qu'a provoquées l'ouverture de la ligne de chemin de fer du M. O. B.

Un ralentissement se fait déjà sentir. Il s'accentuera davantage encore, car les marchands ont fait une chasse très active aux gros bois, dont ils ont vidé la plupart des forêts. Il faut reconnaître que dans beaucoup d'entr'elles le matériel en vieux bois était exagéré et ne permettait guère le rajeunissement naturel. La réalisation a sans doute été un peu brusque dans beaucoup de cas. Toutefois, d'une façon générale, ces forêts particulières remplissent encore parfaitement leur rôle protecteur. Le façonnage des coupes s'y fait avec soin et les reboisements s'exécutent généralement sans que l'administration forestière ait à sévir. Depuis que la loi est venue mettre un frein aux coupes rases de quelques spéculateurs — car là-haut aussi force est restée à la loi, après quelques luttes assez vives, — ces forêts se trouvent placées dans des conditions assez normales. L'accroissement y est généralement bon et les coupes jardinatoires y sont pratiquées avec la compréhension et les soins voulu. Nos populations montagnardes n'ont jamais reconnu aucun avantage à la coupe rase. Aussi n'ont-elles pas eu trop de peine à se plier à la loi en vigueur qui prévoit que la coupe jardinatoire est le mode d'exploitation normal. Malgré les sophismes intéressés de quelques commerçants en bois, elles ont bien su voir que seul ce mode peut dans leurs forêts alpestres donner de bons résultats. Aussi, très rares sont maintenant les cas où l'administration forestière doit, de par la loi, imposer son point de vue en matière de coupes. C'est là un résultat dont il faut se réjouir.

H. Badoux.



Chronique forestière.

Vaud. VIII^e Exposition suisse d'agriculture, Lausanne 10—19 septembre 1910. La VIII^e Exposition suisse d'agriculture ouvrira prochainement ses portes. Beaucoup de choses d'un très vif intérêt et hautement instructives y attendent les visiteurs. Et ceux-ci seront heureux d'apprendre qu'ils seront, pour le voyage, au bénéfice d'importantes facilités. En effet, toutes les entreprises de transport dont les stations sont en service direct avec Lausanne (à l'exception des chemins de fer Rolle-Gimel, Allaman-Aubonne-Gimel, Montreux-Glion (ligne directe), Oberland bernois, Stansstad-Engelberg, Sud-Est suisse, St-Gall-Speicher-Trogen, Routier Appenzellois et d'Appenzell), ont accordé, pour la visite de la VIII^e Exposition suisse d'agriculture, qui aura lieu à Lausanne du samedi 10 au lundi 19 septembre 1910, les facilités et réductions

suivantes : 1^o la durée de validité des billets ordinaires d'aller et retour émis pendant la période du 8 au 12 septembre à destination de Lausanne, sera étendue jusques et y compris le samedi 22 septembre ; 2^o les billets ordinaires de simple course délivrés à partir du 10 septembre, à destination de Lausanne, seront valables pour le retour gratuit, par la même voie qu'à l'aller dans un délai de quatre jours ; toutefois, les billets émis les dimanches 18 et lundi 19 septembre, ne seront valables, pour le retour, que jusques et y compris le mardi 20 septembre.

L'octroi de ces deux facilités est subordonné à la condition que les billets seront présentés à l'Exposition, pour y être munis, au verso, du timbre „VIII^e Exposition suisse d'agriculture, Lausanne 1910“.

La facilité prévue sous chiffre 1^o sera aussi appliquée au départ de toutes les stations de la Compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée et des chemins de fer de l'Etat italien, en service direct avec Lausanne.

La facilité mentionnée sous chiffre 2^o a été aussi consentie par la Compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée, mais seulement au départ des stations de La Plaine (Genève), Fougny-Chancy et Vernier-Meyrin. Les chemins de fer de l'Etat italien n'ont pas pu y donner les mains.

Ces extraordinaires facilités engageront certainement de nombreux agriculteurs et associations agricoles à se rendre à l'Exposition. Certes, l'état des récoltes et les désastreuses inondations qui ont affligé une partie de la Suisse ne prédisposent guère aux réjouissances ; mais une exposition d'agriculture n'est pas une fête : c'est un moyen d'instruction destiné à montrer au pays comment la culture du sol peut être rendue plus profitable par les progrès techniques et comment on peut parer aux pertes et aux fléaux qui atteignent l'agriculture. Les dépenses faites dans ce but ne sont donc pas perdues ; elles se retrouvent largement dans les leçons et le profit que l'on peut retirer de cette visite.



Divers.

Paquet d'inepties.

De différents journaux de la Suisse française :

„Les inondations dans les Alpes sont toujours à l'ordre du jour et offrent un spectacle aussi grandiose que les montagnes elles mêmes. Le long du lac des Quatre-Cantons, les chutes surgissent là où des ruisseaux coulent d'ordinaire ; la Reuss, à Lucerne, s'engouffre sous les ponts avec violence, mais c'est en arrivant dans le canton d'Uri que la vision des désastres devient saisissante. Des rivières ont changé de lit. En montant le col de Surènes qui relie Uri à Unterwald, tout le bas de la vallée de Schæchen semble transformé en un grand delta et